

Recommandation du Global Shelter Cluster

Des interventions coordonnées en matière d'abris et d'habitat qui sauvent des vies

Janvier 2025

Bien planifiés, coordonnés et mis en œuvre de manière efficace, les projets d'abris et de sites humanitaires sauvent des vies dans les situations de crise. Outre la protection contre les éléments, un abri adéquat est nécessaire pour protéger la santé et le bien-être des personnes et communautés affectées, et assurer la dignité, la sécurité et la sûreté tout en facilitant l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance. L'aide apportée aux personnes touchées par une crise en matière d'hébergement constitue la base de la reconstruction ou de la réinstallation de leurs foyers, ce qui contribue à réduire les déplacements ultérieurs. L'aide à l'hébergement peut soutenir des solutions individuelles et collectives grâce à une combinaison d'aide financière ou en nature, complétée par une assistance technique.

En réponse aux catastrophes et aux conflits, les acteurs de l'hébergement et de l'installation s'engagent dans plusieurs types d'interventions pour répondre aux besoins multiples des populations touchées. Ces activités permettent de sauver des vies pendant les crises, en garantissant des abris adéquats qui protègent contre les éléments, en prévenant les risques sanitaires et en améliorant la sécurité et des conditions de vie habitables. Les interventions comprennent, mais ne sont pas limitées aux activités suivantes :

1. **Fourniture de matériaux pour la construction d'abris d'urgence ou des réparations urgentes**, y compris un soutien matériel, financier et technique pour assurer une utilisation adéquate et sûre des matériaux. Il peut s'agir de matériaux individuels ou en kit tels que des bâches, des matériaux de couverture, de charpente ou de bardage, des cordes, des kits d'étanchéité, des kits d'abris, des kits d'outils.
2. **Construction et/ou fourniture d'abris d'urgence** sur place ou sur les sites de déplacement, y compris un soutien matériel, financier et technique pour assurer la sécurité et la protection contre la pluie, le vent, la neige, etc. Il peut s'agir de tentes, de kits d'abris ou de matériaux de construction ou pour la réparation de bâtiments servant d'abris d'urgence ou de transition (y compris les centres collectifs et de transit).
3. **Fourniture et distribution d'articles ménagers et personnels essentiels** pour les personnes touchées et les familles d'accueil, y compris dans les sites individuels ou collectifs. Il peut s'agir de vêtements, de matelas, de combustible, de poêles, d'ustensiles de cuisine, d'aide en cas de conditions météorologiques extrêmes.
4. **Fourniture d'une aide pour faire face aux conditions hivernales** qui peut inclure la distribution de combustible, de couvertures, de bâches, ou l'amélioration des abris avec des matériaux d'isolation, de couverture et des systèmes de chauffage.
5. **Travaux d'infrastructure d'urgence**. Il peut s'agir de l'enlèvement des gravats ou d'autres débris et risques immédiats, ainsi que de la réhabilitation d'urgence des infrastructures communautaires. Il peut également s'agir de rétablir les connexions avec les services sociaux, commerciaux, de santé et autres services essentiels.
6. **Soutenir l'accès immédiat à l'hébergement dans des sites collectifs**, y compris l'aménagement de sites, l'installation d'abris (tentes multifamiliales, préfabriqués ou autres types d'abris d'urgence) ou la réaffectation de bâtiments à des fins d'hébergement (aménagement d'espaces de couchage, installations de cuisine, installation de portes et de fenêtres pour assurer la sécurité, protection contre les intempéries et les températures extrêmes).
7. **Etablissement de sites d'hébergement d'urgence**, ce qui peut inclure le développement ou la réparation d'infrastructures essentielles pour garantir l'accès aux services de base, et l'installation d'abris d'urgence - tels que des Rubb-Halls, des tentes communautaires ou des tentes familiales - dans des environnements collectifs tels que des camps planifiés et informels.
8. **L'aide à la location et pour l'hébergement à court terme**, qui comprennent des contributions financières pour la location d'un logement ou d'un terrain, les factures de services publics et les réparations urgentes.
9. **La réparation et la rénovation** d'abris/logements individuels, d'abris collectifs et de bâtiments inachevés, dangereux ou ne répondant pas aux normes, y compris l'aide matérielle, financière et technique.
10. **Fourniture d'assistance technique** notamment pour la construction, le renforcement et l'utilisation d'abris d'urgence en toute sécurité.

Comment la coordination permet de sauver des vies

1. La coordination humanitaire permet de sauver des vies en garantissant que l'aide humanitaire soit rapide, efficace, non redondante et qu'elle réponde aux besoins urgents. Elle va au-delà de la logistique, se concentrant sur la réduction des souffrances et l'acheminement efficace de l'aide. L'évaluation de l'approche sectorielle a montré que la coordination améliorait la couverture de la réponse humanitaire (Steets et al., 2010, Cluster Approach evaluation 2)¹. Au cours des deux dernières décennies, les progrès réalisés en matière de coordination et d'outils financiers tels que le CERF ont permis d'accélérer l'acheminement de l'aide et de la rendre plus efficace.
2. **Éviter la redondance de l'aide l'assistance et maximiser la couverture des besoins**: Sans coordination, plusieurs organisations peuvent se concentrer sur une même zone alors que d'autres restent mal desservies. La coordination permet de distribuer les ressources de manière efficace et de s'assurer que toutes les personnes touchées reçoivent de l'aide².
3. **Une réponse plus rapide aux situations d'urgence**: Un système bien coordonné permet un déploiement plus rapide de l'aide vitale comme la nourriture, l'eau, les abris et les soins médicaux. Les agences peuvent travailler ensemble en utilisant les cadres existants, ce qui réduit les délais de prise de décision.
4. **Utilisation efficace de ressources limitées** : Les réponses humanitaires fonctionnent souvent avec des fonds et des fournitures limités. La coordination permet de s'assurer que ces ressources sont utilisées là où elles sont le plus nécessaires, maximisant ainsi l'impact.
5. **Amélioration de l'accès aux populations touchées** : La coordination aide à négocier l'accès humanitaire dans les zones de conflit ou les zones où les déplacements sont limités. Une négociation collective a souvent plus d'influence pour garantir un passage sûr de l'aide.
6. **Redevabilité et transparence** : La coordination favorise la responsabilité dans l'utilisation des fonds et des ressources. Elle garantit que l'aide est fournie de manière impartiale, en fonction des besoins et non d'influences extérieures.³
7. **Réponse rapide et stratégies de sortie** : La coordination permet de fournir l'aide dans les délais fixés et comprend des plans de sortie clairs afin d'éviter une dépendance prolongée.
8. **Réponse efficace grâce à une stratégie commune et à des normes sectorielles** : La coordination permet aux partenaires d'aligner leur approche stratégique et leurs priorités tout en convenant de normes sectorielles pour garantir une réponse cohérente et complémentaire, en minimisant les redondances et les divergences d'approches.

¹ [Coordination to Save Lives: History and Emerging Challenges](#)

² "Si l'on considère les deux dernières décennies, il est clair que de grands progrès ont été accomplis depuis l'adoption de la [résolution 46/182 de l'Assemblée générale](#) (liens vers le document en anglais). Davantage de vies sont sauvées, plus rapidement et plus efficacement, grâce à la coordination humanitaire et à de nouveaux instruments financiers tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF)".

Autres références:

[Sphere 2018](#) Une assistance en matière d'abris et d'habitat apportée en temps et en heure peut sauver des vies aux stades initiaux d'une crise. Outre la fourniture d'une protection contre les intempéries, les abris s'avèrent nécessaires pour promouvoir la santé, pour contribuer à la vie communautaire et pour apporter de la dignité, de la sécurité et un accès à des moyens d'existence.

[CERF Life-saving Criteria](#) (en anglais) En 2007, le CERF a élaboré les critères de survie en tant que document d'orientation destiné à être utilisé au niveau national par les coordinateurs résidents et humanitaires (CR/CH) et les équipes de pays des Nations unies ou humanitaires (UNCT/HCT) pour l'élaboration de demandes de financement auprès du CERF. Une version révisée a été élaborée dans le cadre d'un processus de collaboration inter-agences et inter-clusters en 2009, et approuvée par le coordinateur des secours d'urgence (ERC) en 2010. Bien que le mandat de l'Assemblée générale pour le CERF n'ait pas changé, le paysage humanitaire dans lequel le CERF opère a évolué, nécessitant une mise à jour des critères de sauvetage. Lors de l'élaboration des critères actualisés, en 2019 et 2020, le CERF a lancé un vaste processus de consultations avec les agences des Nations Unies, les coordinateurs des groupes sectoriels mondiaux et le groupe consultatif du CERF. La nouvelle version réitère le mandat du CERF et prend en compte les cadres politiques et les contextes opérationnels associés. Le CERF a approuvé les critères de sauvetage mis à jour le 22 octobre 2020.

[UNHCR](#) Un abri, ce n'est pas seulement des briques et du mortier, ou une tente, mais un moyen de protéger les personnes déracinées. Dans les situations d'urgence, il est fondamental de fournir des abris dans le cadre des responsabilités et du mandat des acteurs humanitaires, afin que les personnes déplacées de force puissent bénéficier d'un environnement sûr et sain qui les protège des conditions météorologiques et leur offre intimité, dignité, confort et sécurité émotionnelle.